



Paris, le 20 MARS 2026

NOTE POUR

Mesdames et Messieurs les président(e)s de CDAS

Objet : Orientations pour l'action sociale locale en 2026

PJ : Budget 2026 pour l'action sociale et crédits d'actions locales
Annuaire du réseau de l'action sociale

I. LE CADRE NATIONAL

Dans un contexte budgétaire particulièrement tendu, la ministre de l'Action et des Comptes publics a réaffirmé à l'automne 2025 l'importance de la politique sociale ministérielle, qui demeure un élément fort de l'identité de notre ministère et contribue à son attractivité.

En 2026, le budget consacré à la politique ministérielle d'action sociale, présenté au Conseil national de l'action sociale (CNAS), est fixé à 106 M€ (hors T2) conformément au PLF 2026, soit un montant identique à celui de la LFI 2025, marquant ainsi la volonté renouvelée d'accompagner au mieux nos agents et de participer à l'amélioration de leurs conditions de travail.

Comme vous le savez, l'inflation conduit à une augmentation des coûts, qui pèse sur certaines prestations, et particulièrement sur la restauration et les vacances.

Dans ce contexte, il sera nécessaire, au niveau ministériel, de réinterroger les finalités et les modalités des dispositifs de l'action sociale ministérielle, afin d'assurer leur adéquation avec les attentes exprimées par les agents et avec les moyens financiers déployés, l'objectif étant de garantir la soutenabilité globale de dispositifs d'action sociale adaptés aux besoins tout en maintenant des prestations de qualité.

La restauration, qui constitue un enjeu majeur en tant que premier poste de dépense de l'action sociale (54% de la programmation pour 2026), est particulièrement exposée à des augmentations de coûts difficilement maîtrisables (augmentation des prix des prestataires, retour de fréquentation et surcoûts liés à l'application des mesures Egalim et Climat Résilience). Elle demeurera un axe de travail prioritaire, notamment au regard de ses enjeux en termes de qualité de vie au travail, avec la recherche au niveau local, et en concertation avec les services, de solutions de qualité et adaptées aux besoins locaux.

Les vacances loisirs ont, pour leur part, été fortement impactées par l'augmentation de la rémunération du personnel pédagogique, s'agissant de l'activité Vacances Enfants, et du coût des transports. Pour autant, ASF Vacances s'emploie à maintenir un haut niveau de qualité de ses prestations et une offre variée de séjours loisirs, tant pour les enfants que les familles.

S'agissant du **logement**, des travaux sont menés avec le réseau de l'action sociale pour la recherche de solutions de logements temporaires destinées à des situations particulières (nouveaux agents, célibats géographiques, situation familiale tendue). Des conventions sont passées avec des opérateurs ; certaines d'entre elles sont régionales et permettent ainsi de couvrir de larges besoins (Ouest et Est). Elles peuvent compléter les offres proposées par les Sections régionales interministérielles d'action sociale (SRIAS).

Par ailleurs, afin d'améliorer l'offre de logement pérenne, une évaluation des besoins a été réalisée, en coordination avec ASF Logement. Elle devrait permettre de mieux cibler les conventions de réservations à conclure avec les bailleurs et d'améliorer la couverture du territoire.

La **Fédération Action Sociale Finances** a engagé des travaux de mutualisation et de recherche de synergies. Le regroupement de la Fédération et des 3 opérateurs (ASF Restauration, ASF Logement et ASF Vacances) sur un seul nouveau site en juin 2026 témoigne de cette volonté.

Par ailleurs, chaque opérateur a décliné la marque commune Action Sociale Finances dans le cadre de ses propres actions de communication. De nouveaux supports (vidéos, plaquettes, affiches) ont été déployés et diffusés.

La recherche de synergies sera approfondie en 2026.

Enfin et pour mémoire, les travaux conduits tout au long de l'année 2025 concernant la réforme de la **protection sociale complémentaire (PSC)** ont permis la mise en œuvre opérationnelle, au 1^{er} janvier 2026, de notre accord collectif, avec une protection renforcée de l'ensemble des agents (et, s'ils le souhaitent, de leurs ayants-droits, ainsi que des pensionnés) et une amélioration de la participation de l'employeur à son financement.

II. LA DECLINAISON LOCALE

Dans ce contexte, votre mission de déclinaison des orientations nationales sera essentielle tout au long de l'année 2026.

1. Le dialogue social local

Le dialogue social local organisé au sein de vos CDAS doit permettre de relayer l'ensemble des discussions et travaux tenus au sein du Conseil national, sur la base des documents de travail mis à votre disposition à cet effet.

Il doit aussi permettre de traduire dans le contexte local le contenu et les enjeux de l'ensemble des prestations d'action sociale, au-delà des seules actions locales financées par les crédits alloués à cet effet. Il convient donc que vous veilliez, avec les délégués de proximité, à ce que soient programmés à cet effet des points d'information et de discussion réguliers, notamment sur les problématiques les plus prégnantes autour de la restauration et du logement. Les responsables régionaux de l'action sociale (RRAS) et les délégués de proximité ont été sensibilisés sur ce point.

Vous veillerez également à redonner toute sa part au rôle de proposition dont sont investis les CDAS en application de l'article 13 de l'arrêté modifié du 15 janvier 2002 : « *[le conseil départemental] peut formuler des propositions tendant à un meilleur fonctionnement de l'action sociale, qui sont soumises à l'examen du conseil national.* » et leur permettre ainsi de contribuer à l'adaptation de notre action sociale, avec des propositions argumentées et appuyées sur le contexte local.

Afin de garantir une parfaite information, des travaux ont été engagés au cours du 4^{ème} trimestre 2025, en lien avec les RRAS, afin d'améliorer la qualité des documents présentés en CDAS tant sur le fond que sur la forme. Ils se poursuivront en 2026.

2. Animation du réseau

En 2026, l'accent sera mis sur l'animation du réseau des délégués référents en lien avec les RRAS, concernant les thématiques de restauration, logement, actions locales, communication, parentalité et dialogue social.

Cette animation doit permettre de renforcer l'expertise des délégués référents et leur capacité à apporter aux membres des CDAS des éléments de compréhension des modalités de mise en œuvre des prestations.

3. Les actions locales

Les actions locales préparées avec vos CDAS doivent s'inscrire dans la dynamique d'évolution et d'adaptation impulsée sur les prestations nationales.

Ces actions sont fixées dans le cadre de la concertation au sein du CDAS, sous réserve de s'inscrire, par leur objet et leurs modalités, en complément des prestations nationales, dans les finalités assignées à l'action sociale au bénéfice des agents de l'Etat, telles que définies par l'article L 731-1 du Code général de la fonction publique.

S'agissant de l'offre, elle doit être suffisamment variée pour pouvoir bénéficier à l'ensemble des agents actifs et retraités et susciter l'intérêt de nouveaux publics, en veillant à ce que les moyens humains et financiers qui sont alloués soient proportionnés au nombre de bénéficiaires.

Il est nécessaire, à cet égard, de veiller à la bonne diffusion des propositions d'actions de façon à ce que l'ensemble des agents intéressés puissent y avoir accès.

Les responsables régionaux s'attacheront à vous proposer des éléments d'information sur les démarches engagées au sein des autres départements de la région. En outre, des enquêtes de satisfaction très régulières doivent vous permettre d'évaluer la pertinence des actions proposées et ainsi d'améliorer l'offre. Les actions décidées doivent ainsi pouvoir s'appuyer sur le recueil des attentes des agents, sur l'évaluation des actions précédemment réalisées et sur les retours d'expérience tirés d'actions menées dans d'autres départements.

La contrainte annoncée sur les crédits alloués aux SRIAS va renforcer l'importance des actions locales ministérielles qui doivent cependant s'inscrire en bonne articulation avec celles de l'action sociale interministérielle.

En 2026, il conviendra, par ailleurs, de réinterroger le maintien, ou a minima les modalités, des conventions locales passées avec des psychologues, au regard des dispositifs ministériels dorénavant déployés (marché passé avec la société Qualisocial pour les situations de souffrance au travail et N° Vert d'écoute en ligne proposés aux agents) et des dispositifs de droit commun existants.

4. La communication

L'expérience du forum de l'action sociale tenu à Bercy en octobre 2024 a été déclinée dans la quasi-totalité des régions, dans des formats variés.

Le plus souvent, ces actions de communication ont pris la forme de forums au niveau des départements, associant les opérateurs de l'action sociale et les correspondants sociaux. Certaines ont pris la forme de jeu-concours ou de quizz de l'action sociale, ou encore de webinaires thématiques (logement).

Ces actions seront poursuivies en 2026, sous d'autres formats le cas échéant, et un bilan global en sera dressé.

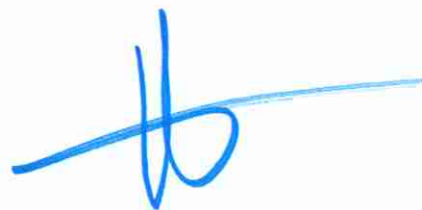
Le travail sera poursuivi avec le réseau pour améliorer la communication faite localement sur l'action sociale, notamment dans le cadre des pages locales du portail Action sociale, en bonne coordination avec les actions conduites par la fédération Action Sociale Finances et les opérateurs.

La communication en direction des agents retraités constituera un point d'attention particulier, notamment s'agissant du nouveau dispositif de protection sociale complémentaire.

La réussite de ces travaux repose sur un engagement collectif motivé par la qualité des prestations sociales servies et la satisfaction de nos agents. A cet égard, votre rôle sera essentiel.

Je vous remercie cette année encore de votre concours.

Les responsables régionaux, comme l'équipe au niveau central, seront évidemment à votre disposition pour répondre à vos interrogations et vous épauler si nécessaire.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'A' and 'L' followed by a horizontal line extending to the right.

Aurélie LAPIDUS
Secrétaire générale